

CONSEIL GÉNÉRAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

DE

SAÔNE-ET-LOIRE

COMMISSION

DÉPARTEMENTALE.

Mâcon, le 22 juillet 1881.

Mon cher Monsieur Dulac,

Je vous envoie ci-joint trois échantillons de tapisserie qui m'ont été remis par la tapissier Verneuil. Le prix de la couverture d'un fauteuil avec cette étoffe serait de 9^{fr} 50 tout compris. L'emploi du repos-laine élèverait la dépense à 11^{fr} 50 par fauteuil.

Vous me donnerez des instructions, si vous le jugez à propos, avant la prochaine réunion de la commission départementale. Je vous enverrai par le courrier de demain le procès-verbal de la dernière séance et je vous prêterai de me renvoyer les deux procès-verbaux que vous avez gardé, afin que je puisse les livrer à l'imprimeur. Si vous avez entre mains quelque dossier qui exige un rapport au Conseil général

vous rendez bien aussi les renvoys à
la Préfecture; vous devrez avoir, je crois,
les propositions de M. Gerond sur l'ordre
d'urgence des travaux départementaux

Je me suis rendu à Lourmand
le 19 juillet; les travaux ne vont
pas vite; ils ne sont guère plus avancés
que lorsque vous les avez vus. Les maçonneries
sont à la hauteur des tablettes des fenêtres
de l'école; ces tablettes sont grosses et ne
font pas mauvais effet. Il existe sur
le chantier un certain approvisionnement
de moellons équarris de calcaire gris très
dur, qui paraissent d'excellente qualité.
Il a été tenu compte des observations que vous
avez faites, mais il me semble que la chaux
n'est pas choisie avec tout le soin désirable;
je l'ai dit aux entrepreneurs. Cette chaux
que j'ai vue fuse, absorbe peu d'eau; n'elle
étant réduite en poudre, elle atteindrait un
bon degré d'hydraulique; cependant, employée
franche, elle peut donner un bon mortier.
Par la température actuelle, le mortier séche
trop vite; j'ai recommandé aux ouvriers
de laver au pinceau les rangs de maçonnerie
exécutés, avant de poser la couche de mortier.
Les corniches des fenêtres de care n'ont pas
été taillées conformément à vos indications;
mais l'erreur peut se réparer.

Je crois devoir appeler votre attention sur
certaines modifications qui s'avèreraient peut-
être d'apporter au projet avant de poursuivre
l'exécution.

1^o. L'expérience a démontré pendant les grands
chaleurs que des baies d'aération seraient nécessaires
dans la partie nord du hall de classe.
2 baies pour chaque salle seraient suffisantes,
celles-ci seraient établies en face de celle de
1^{er} étage.

2^o. La desserte des caves sera difficile. Les fûts
devront d'abord être élevés sur les plateaux qui
seront à plus de 1 m 60 de sol et descendre
ensuite par l'escalier intérieur de la cave.
Ne serait-il pas encore possible d'ouvrir deux
caves dans le mur latéral de la maine
et d'établir deux portes avec deux ou trois
marches au plus. Voir le plan. Les escaliers
intérieurs pourraient être supprimés et il y
aurait économie. Ayez donc la bonté
d'examiner cette question.

Le Receveur municipal n'a pas voulu
accepter le certificat d'accord que vous avez
obtenu à Renau. Vous verrez par le mot
ci-joint que il demande un certificat conforme
au modèle annexé à l'instruction du
10 juin 1868 (Voyez le Recueil de 1868, page 260)
Je vous envoie ci-joint une feuille timbrée
pour l'établir.

La température sénégalienne que nous
avons supportée m'a empêché de travailler com-
me j'aurais voulu. Je n'ai pas eu tout le temps

l'expatriation n'est pas encore terminée
J'ai le plaisir de l'accompagnement de Burgy.
Le dossier de Perron il faut à voir au Ministre
Chancelier a obtenu 15000f de secours; l'exécution
du projet est assurée.

Je vous mettrai au courant de la
situation des autres affaires qui vous intéressent
lorsque nous viendrez à Mâcon.

Vous n'avez sans doute pas perdu de vue
les renseignements que je vous ai demandés,
au sujet des portes du plancher de l'école
de Lourmarin

Vaulzy agrée, mon cher monsieur,
l'expression de mes sentiments lez plus élevés.



